

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

DELIBERATION

OBJET : Budget cuisine centrale - affectation des résultats 2009

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Le cadre budgétaire et comptable M14 appliqué par la ville de Plœmeur au budget de la cuisine centrale fait obligation de soumettre à délibération du conseil municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget.

Après avoir voté le compte administratif 2009 du budget cuisine centrale et le compte de gestion établi par la trésorière principale, il est proposé au conseil municipal de procéder à cette affectation dans les conditions suivantes.

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2009	1.982,83 €
- Résultat à affecter en report à nouveau sur l'exercice 2010 (section de fonctionnement)	1.982,83 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition cette proposition à l'unanimité (deux abstentions)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.